

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 30 janvier 2014 à 20h30**

Etaient présents : Chantal BEAUFILS - Jean-Luc VARLET -
Philippe LAVANDIER - Philippe BARBOSA - - Thierry RAGNET -
Alain CAUDAL - Mireille LAVANDIER - Véronique PARESYS -
Paul DESGRANGE

Absents excusés : Yannick DAMIANI
Aurore REMAUD (pouvoir M. LAVANDIER)
Laurent SUINOT (pouvoir à V. PARESYS)

Absente : Isabelle JAVEL
Secrétaire de séance : V. PARESYS

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 09/01/2014

Ordre du jour :

- Avant Projet Définitif du C.P.I. - réunion du 28/01/2014 -

- Préparation des futurs travaux :
 - . lot n°1 - Terrassement VRD
 - . lot n°2 - Gros œuvre/Dallage
 - . lot n°3 - Charpente métallique/couverture, etc...
 - . lot n°4 - Plâtrerie, menuiserie
 - . lot n°5 - Electricité, chauffage, ventilation
 - . lot n°6 - Plomberie/Sanitaires
 - . lot n°7 - Carrelage
 - . lot n°8 - Peinture/Sols souples ;
- Etude géotechnique (Etude de sol)
- Coordinateur S.P.S. (Sécurité, Prévention, Santé)
- Contrôle technique
- Borne incendie.

- Subventions accordées en 2012 :
 - . Conseil Général,
 - . Etat : enveloppe parlementaire
 - . Contrat de Canton
- Vente de l'ancien bâtiment.

- Etablissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune - délibération 2014-06 -

VU les procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 02/03/2010 et 22/10/2013, dans le cimetière communal,
VU la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon,
VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état.
Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon,
Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs.

.../...

.../...

Le Maire est autorisé à reprendre les sépultures au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au patrimoine communal, les sépultures dont la liste suit :

- Carré n° 1 = 16 - Carré n°2 = 11
- Carré n°3 = 13 - Carré n°4 = 12

Les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- Abri bus - Place de l'Eglise -

Le conseil municipal décide de vitrer l'abri bus.

- Projet de décors - vers la fontaine - Place de l'Eglise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

. Pour 3 - Contre 3 - Abstentions 5

Décide d'abandonner ce projet.

- P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Réunion avec les personnes publiques associées le 18 février 2014.

Réunion publique avec les administrés, vu la période électorale, deuxième quinzaine d'avril 2014.

D.D.T. Mme Caroline COELHO remplaçante de Mr BROCHARD.

- Syndicat d'Aménagement de la Vallée du Serein

A la demande de la Préfecture, les syndicats existants sur le serein ont étudié la possibilité de création d'un syndicat unique de bassin versant du serein de sa source à Beurey Bauguay (21) jusqu'à sa confluence à Bonnard (89).

Notre commune est concernée sur 9 161 ml de cours d'eau et la participation annuelle serait de 2 026,- €

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, s'abstient à participer.

- Divers : Sécurisation

- Madame le Maire rappelle aux administrés, domiciliés du 1 au 22 Grande Rue et du 5 au 7 Place de l'Eglise, que le stationnement est interdit en dehors des emplacements marqués au sol. (arrêté du 03/08/09).

D'autre part, le parking vers le transformateur « Grande Rue » est à la disposition des administrés qui ne possèdent pas de cour.

Merci de votre compréhension.

- Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le Jeudi 13 février à 9h00 « Salle communale », 5, rue Gratto.

Séance levée à 22h40

Prochaine réunion : jeudi 27 février 2014 à 20h30

**Le Maire,
Chantal BEAUFILS**